



Eneco Soleil & Vent Variable

Carte tarifaire août 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte aux particuliers en Belgique.

Tous les prix incluent 21% TVA



Prix de l'énergie

REDEVANCE FIXE (€ / an)	+	CONSOMMATION (€cent / kWh)				Tarif trimestriel	
		Compteur simple		Compteur double			
		HEURES PLEINES	HEURES CREUSES				
60,00		11,53		13,12		10,26	10,26
		(0,1 X ENDEX103 + 2,283) X 1,21		(0,1 X ENDEX103 + 3,590) X 1,21		(0,1 X ENDEX103 + 1,228) X 1,21	(0,1 X ENDEX103 + 1,228) X 1,21

- Tarif trimestriel
- Formule tarifaire

Coûts externes et taxes sur l'énergie

Gestionnaire de réseau	TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport (montants versés à votre gestionnaire de réseau)							IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)		
	Frais de distribution (€cent / kWh)				Frais de transport (€cent / kWh)	Coût de distribution fixe (€ / an)	Tarif prossumer ⁽¹⁾ (€ / kVA / an)	Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale ⁽²⁾ (€cent / kWh)
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit						
AIEG	7,21	7,57	5,78	5,05	4,38	26,70	67,43	AIEG	0,2331	0,3474
AIESH	11,83	12,18	7,86	6,73	4,38	18,22	86,35	AIESH	0,2331	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	14,99	14,99	11,65	7,24	2,95	13,64	112,42	FLUVIUS (GASELWEST)	0,2331	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	9,99	9,99	7,67	4,97	2,75	13,64	79,28	FLUVIUS ANTWERPEN (IMEA)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	11,70	11,70	8,91	5,86	2,87	13,64	90,45	FLUVIUS (IMEWO)	0,2331	0,3474
FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	9,04	9,04	7,23	4,53	2,58	13,64	72,25	FLUVIUS LIMBURG (Inter-energa)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (INFRAX WEST)	9,62	9,62	7,42	4,84	2,60	13,64	76,04	FLUVIUS (INFRAX WEST)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	11,05	11,05	8,55	5,48	2,80	13,64	86,25	FLUVIUS (INTERGEM)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	13,20	13,20	10,51	6,22	2,87	13,64	98,99	FLUVIUS (IVEKA)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	11,99	11,99	9,18	5,96	2,76	13,64	91,84	FLUVIUS (IVERLEK)	0,2331	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	9,59	10,20	5,70	4,59	4,38	15,80	79,23	ORES (Brabant Wallon)	0,2331	0,3474
ORES (Est)	12,98	13,86	7,83	6,27	4,38	15,80	99,39	ORES (Est)	0,2331	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	10,63	11,22	6,95	5,85	4,38	15,80	85,47	ORES (Hainaut électricité)	0,2331	0,3474
ORES (Luxembourg)	11,38	12,13	6,77	5,39	4,38	15,80	90,29	ORES (Luxembourg)	0,2331	0,3474
ORES (Mouscron)	9,75	10,37	5,95	4,81	4,38	15,80	79,67	ORES (Mouscron)	0,2331	0,3474
ORES (Namur)	11,14	11,83	6,75	5,49	4,38	15,80	88,16	ORES (Namur)	0,2331	0,3474
ORES (Verviers)	13,02	13,80	8,24	6,82	4,38	15,80	98,78	ORES (Verviers)	0,2331	0,3474
FLUVIUS (PBE)	10,52	10,52	7,98	5,77	2,81	13,64	83,21	FLUVIUS (PBE)	0,2331	0,3474
REGIE DE WAVRE	11,63	12,28	9,69	9,69	4,38	21,19	90,75	REGIE DE WAVRE	0,2331	0,3474
SIBELGA(*)	8,52	8,52	6,22	6,22	1,46	12,41	-	SIBELGA	0,2331	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	12,35	12,35	9,54	6,20	2,96	13,64	95,58	FLUVIUS (SIBELGAS)	0,2331	0,3474
TECTEO	9,88	11,07	5,89	5,08	4,38	27,55	77,06	TECTEO	0,2331	0,3474

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Eneco Soleil & Vent Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Endex103. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calculé sur la base de la dernière valeur connue de l'index Endex103. 3e trimestre 2021 : 12,4882 € / MWh. Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens ou à condition que les index en question changent en substance ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'énergie fournie ou ne soient plus ou irrégulièrement publiés. Les prix énergétiques sont majorés d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valides à ce moment-là et, si besoin, de manière rétrospective. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétrocurement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients particuliers avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due intégralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée à chaque facture de décompte et/ou de clôture. Si le client possède une installation de production locale en Flandres d'une capacité maximale de 10 kVA et s'il possède un compteur numérique, la consommation d'énergie et l'injection d'énergie seront dorénavant facturées séparément. Plus d'informations : www.eneco.be/injectie

(*) taux hors terme de capacité : KVA <=13KVA 31,74 €/an; KVA > 13KVA 36,45 €/an.

(1) Tarif capacitaires additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.

(2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012108 pour la Belgique. / Valable du 1er août 2021 au 31 août 2021 inclus. / BC_032_012108_FR_ENECO_POWER_VARIABLE

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)

<= 1,44 kVA 0,00

> 1,44 kVA et <= 6 kVA 12,34

> 6 kVA et <= 9,6 kVA 19,75

> 9 kVA et <= 13 kVA 24,68

> 13 kVA et <= 18 kVA 37,03

> 18 kVA et <= 36 kVA 49,37

> 36 kVA et <= 56 kVA 98,74

> 56 kVA et <= 100 kVA 160,45

Redevance de raccordement électricité (Wallonie)⁽²⁾ (€cent / kWh) 0,075

Contribution Fonds Energie (Flandre)⁽²⁾ (€ / mois)

Tension basse	Tension moyenne
---------------	-----------------

Tarif standard (domicilié)	0,43
----------------------------	------

Tarif standard (non domicilié)	8,15
--------------------------------	------

Tarif consommateur protégé	0,00
----------------------------	------

Certificats verts et de cogénération en Flandre (€cent / kWh)	2,89
---	------

Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	3,40
---	------

Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,18
--	------